

Synthèse du bureau du Cnis du 04 juin 2025

Le bureau du Cnis s'est réuni à l'Atrium sous la présidence de Bertrand du Marais.

Le président a remercié les auteurs des retours qui lui sont parvenus de la part du bureau sur le projet de cadre de référence sur les appariements de la statistique publique. Il a rappelé que ce projet a également été présenté lors de la rencontre du 28 mai sur les appariements et a suscité des échanges nourris, notamment avec les chercheurs qui ont fait part de leurs souhaits d'être associés à la démarche. Plusieurs membres du bureau ont souligné à la fois le besoin de développer les appariements pour enrichir les statistiques, et l'importance de ce document qui pose clairement les principes et la méthode, notamment les différents cas de figure et leur traitement par le Cnis. Le Cnis publiera la liste des appariements sur son site rénové et une clause de revoyure d'ici 2 ans permettra de tirer un premier bilan de la mise en œuvre. La version amendée du cadre de référence recueille un avis favorable du bureau à l'unanimité.

Les présidents de commission présents ont présenté les travaux de leur commission au premier semestre 2025, en ligne avec le programme de moyen terme du Cnis. **La sobriété** a fait l'objet du sujet central de la commission Environnement de développement durable ; Xavier Timbeau a rappelé que la notion est très large, pourtant essentielle, mais que les pays anglo-saxons sont davantage positionnés sur le techno-solutionnisme que sur la sobriété. **L'utilisation de données alternatives** a été illustrée par de multiples exemples en commission Système financier et financement de l'économie ; ces données réclament des traitements souvent lourds et ne se substituent pas aux sources classiques ; Anne Epaulard a souligné qu'elles peuvent apporter des éclairages très utiles pour l'analyse économique sur ce qui est en train de se passer, en attendant les indicateurs labellisés. **L'observation de la délinquance**, en commission Services publics et services aux publics, est un bon exemple de « problème public », a rappelé Pierre-Louis Bras, nécessitant le rapprochement de sources de natures différentes en provenance de plusieurs opérateurs (intérieur, justice...) et d'applicatifs qui ne sont pas connectés entre eux. La commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné sous la présidence de Jean-Christophe Sciberras les **premiers résultats de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi**, avec la création de France Travail, sur les indicateurs du marché du travail et sur le chômage au sens du BIT mesuré à partir de l'enquête Emploi. Jean-Philippe Viquant a signalé que la commission Démographie et questions sociales se penchera mi-juin sur **l'inflation et l'évolution des modes de vie et de consommation** des ménages. Lors de la discussion le manque d'harmonisation des remontées de données en provenance des collectivités locales a été pointé comme une marge de progrès essentielle. L'organisation des travaux du Cnis en commissions thématiques a soulevé une interrogation sur la façon de travailler sur des questions transversales.

La présidente du groupe de travail sur **mesurer et comprendre la maltraitance des personnes vulnérables**, Geneviève Gueydan, a présenté le rapport du groupe qui s'est réuni en séance plénière à neuf reprises entre février 2024 et avril 2025, soulignant le nombre d'auditions et l'importance du travail collectif. Trois idées clés ont éclairé les recommandations : une définition légale de la maltraitance difficile à traduire statistiquement, des sources fragmentées et incomplètes, des progrès en cours, à prolonger. Parmi les leviers identifiés : mettre en place un dispositif d'observation (pas nécessairement un observatoire, créer un groupe de producteurs de données, faciliter et développer la recherche sur les maltraitements...), améliorer le dispositif de recueil et de traitement des signalements (en associant la Drees dès l'amont), mieux exploiter et améliorer les sources existantes (enquête thématique VRS, module socle dans des enquêtes non dédiées, mieux tracer les situations à l'origine de la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, travaux exploratoires sur les bases de

données hospitalières, développement des appariements pour enrichir la connaissance des parcours des jeunes en protection de l'enfance...).

Les échanges ont notamment porté sur le périmètre du mandat du GT, et Geneviève Gueydan a rappelé qu'il ne couvrait pas l'environnement de travail, qui est un champ en soi. Elle a souligné que l'un des enjeux de créer un groupe de producteurs serait de réduire les écarts entre sources, en harmonisant davantage les mesures, parfois incohérentes entre sources. Le groupe de travail a souhaité identifier des jalons pour progresser dès aujourd'hui, sans attendre la création hypothétique d'une structure de type observatoire, d'où l'idée d'établir un lien entre le groupe de producteurs et la formation spécialisée de la Conférence nationale de santé. Un des objectifs pourrait être la création d'un indicateur statistique, à l'instar de ce qu'est le GALI (*Global activity limitation indicator*) pour le handicap. Le rapport a reçu l'approbation du Bureau et pourra être diffusé prochainement. Il sera d'abord présenté en commission Démographie et questions sociales le 11 juin.

Ketty Attal-Toubert, cheffe du département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE) de la Direction générale des douanes et des impôts indirects, a présenté le **service statistique ministériel Commerce extérieur**, son insertion, ses missions, les sources de données qu'il traite et leurs utilisations, ainsi que les principaux enjeux actuels, compte tenu du contexte international. Le SSM est chargé de produire et diffuser des statistiques du commerce extérieur, encadré par un règlement européen (*European business statistics*), et de valoriser les résultats qui sont des intrants de la comptabilité nationale et de la balance des paiements. Il répond à des demandes ponctuelles internes à la douane et met à disposition des données locales pour les besoins du ministère. Les principales sources de données sont l'enquête statistique sur les échanges de biens intra-Union européenne (EMEBI) et les données administratives sur le dédouanement pour les flux extra-Union européenne. Un des enjeux actuels du service est de réduire la charge d'enquête pesant sur les entreprises, en utilisant l'échange des données miroirs entre les États membres de l'UE. Un autre axe est de renforcer la valorisation des données par des études thématiques en s'appuyant notamment sur le programme de moyen terme du Cnis. Le contexte actuel de renforcement des droits de douane impulsé par la nouvelle administration américaine occasionne de nombreuses sollicitations du SSM qui va publier ce mois-ci sur les entreprises qui réalisent des flux commerciaux avec les États-Unis. Une première étude sur ces flux vient de paraître ([ici](#)).

La question de l'écart selon les pays (dans l'UE ou hors UE) dans les flux entre pays d'origine et pays de provenance a été soulevée lors des échanges. La confrontation menée au niveau individuel permet de réduire sensiblement les écarts et les statistiques sont publiées en France en pays d'origine. L'intérêt de ces statistiques et les analyses qu'elles permettent mériterait une plus grande diffusion, ce qui rejoint un des axes de développement du SSM.

L'avis du Cnis sur le **projet de décret portant sur la mise en place de la nomenclature d'activités française (NAF 2025)**, ainsi que ceux portant approbation des nouvelles versions des **nomenclatures d'activités artisanales (NAFA) et de produits (CPF)** ont été présentés par le président et discutés en séance. Bertrand du Marais a rappelé que si des avis du Cnis étaient requis, la marge d'appréciation résiduelle était très limitée, compte tenu de la concertation approfondie qui a déjà eu lieu en groupe de travail et de l'exigence européenne de cohérence entre les États membres. Il a demandé à ce qu'on précise dans le texte de l'avis sur la NAF, à la suite des propositions du rapport de l'Inspection générale de l'Insee, qu'une double codification serait en ligne durant l'année 2026. La représentante des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA France), Maëlle Chapuis-Mirol, s'est félicitée du travail effectué par le GT qui permet une meilleure catégorisation des activités artisanales actuelles dans la NAFA (nomenclature d'activités française de l'artisanat), elle considère que la table de passage sera très utile en 2026, année d'élections professionnelles, ainsi qu'une bonne communication en direction des entreprises. Le bureau a voté à l'unanimité un avis favorable tant sur la révision de la NAFA et de la CPF que sur le décret relatif à la mise en place de la NAF.

Bertrand du Marais a rappelé que le site internet du Cnis était en cours de refonte, que le nouveau site serait présenté lors d'un prochain bureau, et il a encouragé tous les participants à faire savoir que le Cnis organisait un **colloque** le 2 juillet prochain intitulé « **Aménager les territoires pour faire face au changement climatique : quels éclairages statistiques ?** » et à s'inscrire sur le site ([ici](#)). Il a ensuite remercié et donné la parole au directeur général de l'Insee, Jean-Luc Tavernier, dont c'était la dernière participation au bureau.

La prochaine réunion du bureau est fixée au 8 octobre 2025 matin.